

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Le onze mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de CHAMPEAUX, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire.

PRÉSENTS : MM. Yves LAGÜES-BAGET, Mme Rachel ADAMSKI, MM. Frédéric VINCENT, Jean-Pierre HOLVOET, Dominique FOURNIER, MMES Valérie PRUD'HOMME, Nadège DEWANCKER, Stéphanie PASTOR, Mme Brigitte DEKKER et MM. Jean-Pierre MONCHI, Hubert OUDIN.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Stéphane HUBERT représenté par M. Yves LAGÜES-BAGET, Mme Lyvia PROUVIER représentée par M. Dominique FOURNIER et Mme Emmanuelle TONNELIER représentée par M. Frédéric VINCENT.

EXCUSÉ : M. Florian MOLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yves LAGÜES-BAGET

M. le maire remercie l'assemblée d'être présent pour ce conseil municipal extraordinaire suite à l'arrêt maladie d'un agent technique.

Le seul point à l'ordre du jour est le suivant :

- Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel remplaçant.

1. Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel remplaçant.

M. le maire informe le conseil municipal de l'arrêt maladie d'un agent technique municipal jusqu'au 15 juillet 2026.

Dans ce cas, nous sommes dans l'obligation de le remplacer pour la bonne continuité de service, par un contrat à durée déterminé. Ce contrat sera à renouveler à chaque arrêt de l'agent.

M. OUDIN demande si des candidatures ont été reçues, pourquoi l'annonce est parue pour un 80 % et le profil recherché. M. le maire indique que peu de candidatures ont été réceptionnées mais des pistes de recrutement sont en cours d'exploration. Le temps de travail sera adapté selon le profil trouvé.

↳ *Adopté à l'unanimité.*

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 18h35.